



N° 23-06-29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **29 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Etaient présents :

M. CANCOUËT Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CAVALIERI Michaël - Mme MUGNIER Annie - M. LEFFET Ludovic - M. CITO Ferdinando - Mme CAPITAINE Amalia - Mme COUDRIER Laura - M. MOINIER Fabien- M. BOISSEAU Guy - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M GEFROTIN Philippe.

Absents excusés :

M. HARLE Sylvain pouvoir à M. CAVALIERI Michael
M. DUBOS Guillaume pouvoir à Mme COUDRIER Laura
M. GIRARD Denis pouvoir à M. CITO Fernandino
M. JOLY Denis pouvoir à Mme CHAUVEAU Ghislaine
M. KLIPFEL Lucien pouvoir à Mme NUNES Jennifer
Mme DEGLIAME Carmela pouvoir M. HERCYK Philippe
M. MOUSSARD Paul pouvoir Mme DERKAOUI Bouchra

Absents :

Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	18
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	22/06/2023
Date d'affichage	22/06/2023

Objet : Election de quatre nouveaux Adjoints au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-7-2 et suivants

VU la délibération du conseil municipal n°20-07-30 en date du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'adjoints au Maire à sept,

VU la délibération du conseil municipal n° 22-04-18 en date du 14 avril 2022 supprimant 2 postes de maire adjoint suite à la démission de deux maire adjoint,

VU la délibération du conseil municipal n° 22-11-67 en date du 24 novembre 2022 supprimant 2 postes de maire adjoint suite à la démission des 3^{ème} et 4^{ème} maire adjoint,

VU la délibération du conseil municipal n° 23-06-28 en date du 29 juin 2023 fixant à 7 le nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de réattribuer les missions précédemment exercées par les adjoints démissionnaires,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint,

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

095-219502887-20230629-23-06-29-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire quatre nouveaux adjoints au Maire,

Le bureau est constitué ainsi :

- M. Patrick CANCOUËT, président
- Les assesseurs désignés au nombre de trois, un par liste et par ordre alphabétique
 - Mme COUDRIER Laura,
 - Mme MUGNIER Annie,
 - Mme JOUSSERAND Celia.
- M. CAVALIERI Michaël, secrétaire

Une seule liste est déclarée : Liste 1 Agir ensemble pour Groslay conduite par M. CITO Ferdinando

Entendu l'exposé de M. Patrick CANCOUËT, Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté par scrutin de liste à bulletin secret déposé dans l'urne,

Article 1 : Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	25
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu :

- Liste 1 conduite par M. CITO Ferdinando : 14 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue des voix, ont été proclamés :

- M. CITO Ferdinando 4^{ème} maire adjoint
- Mme COUDRIER Laura 5^{ème} maire adjoint
- M. GIRARD Denis 6^{ème} maire adjoint
- Mme CAPITAINE Amalia 7^{ème} maire adjoint

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
Michaël CAVALIERI

M. C

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20230629-23-06-29-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023